



Profession ÉDUCATION

N° 265 | Décembre 2015 | 2,50 €



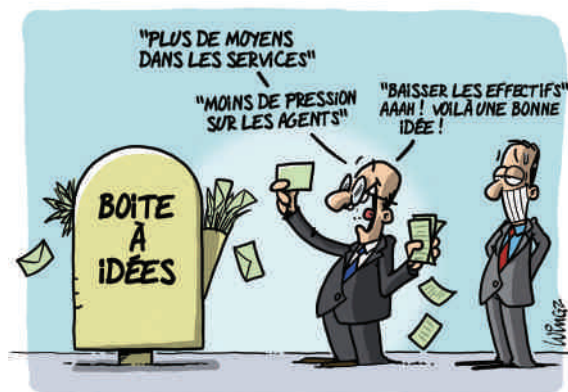
**LA CFDT
PREMIER SYNDICAT
EN FRANCE**

3 ÉDITO

Merci à toutes et à tous !

Premier syndicat en France grâce au vote de toutes celles et tous ceux qui ont choisi un syndicalisme de proposition et de progrès, la CFTD, et en son sein le Sgen, continueront d'œuvrer au plus près des personnels pour agir ensemble sur le travail réel.

4 ACTUALITÉ



Enquête Sgen-CFDT sur les personnels administratifs

Le sentiment de malêtre au travail semble généralisé...

Égalité professionnelle femmes-hommes

La CGT, FO et Solidaires n'ont pas signé le nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle. Il va falloir avancer malgré tout.

Plan d'actions pour la protection de l'École

Quelles réactions face aux hashtag « Pas de vague » ?

7 DOSSIER

Élections professionnelles

En confortant sa deuxième position dans la Fonction publique, la CFTD est devenue la première organisation syndicale de France, tous secteurs confondus, privé et public.

12 INFO PRO

Programmes du lycée général et technologique

Les projets de programmes, élaborés à la hâte, sont loin d'être à la hauteur des enjeux...

Retraite anticipée et handicap

Rappel des règles qui conditionnent la possibilité d'une retraite anticipée pour les personnels en situation de handicap.

13-14 COLLOQUES

« Pour un bon emploi de la recherche »

Les 8 et 9 novembre derniers, la CFTD a interrogé l'impact des financements par projet sur la recherche et sur l'emploi.

« Parentalité d'aujourd'hui : des parentalités différentes »

Quelles sont les expressions contemporaines de la parentalité ? Chercheurs, sociologues, juristes et professionnels de la santé ont débattu à l'occasion du 39^e colloque du Snamspen.

16 FORUM

Forum de l'école maternelle

Syndicats de l'éducation nationale et associations ont donné la parole à ceux qui font vivre l'école maternelle.

17 NUMÉRIQUE

Classes flexibles et classes laboratoires

Sur le stand Sgen-CFDT du salon Éducatéc, deux enseignants ont partagé leurs expériences d'espaces repensés pour la classe.

18-19 VIE AU TRAVAIL

Enseigner autrement dans une situation de handicap

Interviews de Dominique Moncorgé, enseignant en IUT souffrant d'une maladie neurodégénérative, et de Mathieu Néhémie, assistant de vie professionnelle.



Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale

ÉDITO

Merci à toutes et à tous !

À L'ISSUE DES ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES, la CFDT devient le premier syndicat des travailleur·euse·s du public et du privé. Le Sgen-CFDT conforte sa place dans les différents ministères en progressant en voix et/ou en représentativité, en étant présent dans davantage de commissions paritaires nationales. Cela prend un sens particulier en un temps où les corps intermédiaires sont remis en cause et contournés par le gouvernement. Alors même que le débat social semble se polariser et se radicaliser, notre syndicalisme de proposition, de progrès et de proximité, a recueilli la confiance de collègues plus nombreux·ses, ou en plus forte proportion des votants.

Ces résultats, nous les devons à l'implication de nous tou·te·s. Au nom de la fédération Sgen-CFDT, je vous remercie pour votre engagement, votre confiance.

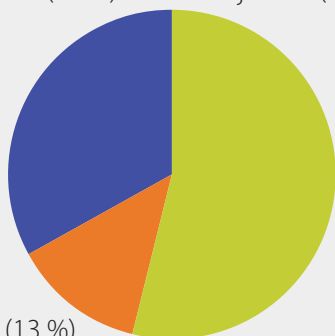
Ces résultats nous confient aussi une responsabilité forte. Les élections sont globalement marquées par l'abstention. Notre action devra témoigner à nos collègues ce qu'il y a à gagner à passer de la défiance et du désintérêt pour notre modèle syndical à la participation au débat pour construire avec nous, au sein du Sgen et de la CFDT, les revendications pour défendre nos missions et nos conditions de travail. À nous de montrer que notre syndicalisme est un outil à leur disposition pour ne pas laisser les collectifs de travail se déliter, pour sortir d'une forme d'isolement professionnel et agir ensemble sur le travail réel.

13 décembre 2018

Profil des répondant·e·s

► Adjoint·e administratif·ve de l'Éduc. nationale et de l'Enseignement supérieur (Adjaenes), secrétaire administratif·ve de l'Éducation nationale et de l'Enseignement sup. (Saenes), attaché·e d'administration de l'État (AAE)

Saenes (33 %) Adjaenes (54 %)



AAE (13 %)

94 % des répondants ont jugé leurs relations avec les **usagers** bonnes ou plutôt bonnes.

Les chiffres (**91 %**) sont presque aussi encourageants pour les relations avec les **collègues**.

Les relations sont déjà un peu plus tendues avec les **responsables directs** ou, plus généralement, avec la **hiérarchie**, puisque les répondants sont respectivement **20 %** et **23 %** à les trouver difficiles, voire très difficiles. Une situation que ne doivent pas arranger les **ordres et indications contradictoires** (seuls 18 % des agents disent ne jamais en recevoir) et la **pression** (ils ne sont que 10 % à ne jamais la subir). D'ailleurs, **70 %** des personnes interrogées ont déjà « **craqué** » à cause du travail...

Enquête Sgen-CFDT

Des personnels administratifs à bout

Par Véronique Dufrenoy

Avec des réponses issues de personnels de tous les services de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, l'enquête du Sgen-CFDT révèle un sentiment général de malêtre au travail.

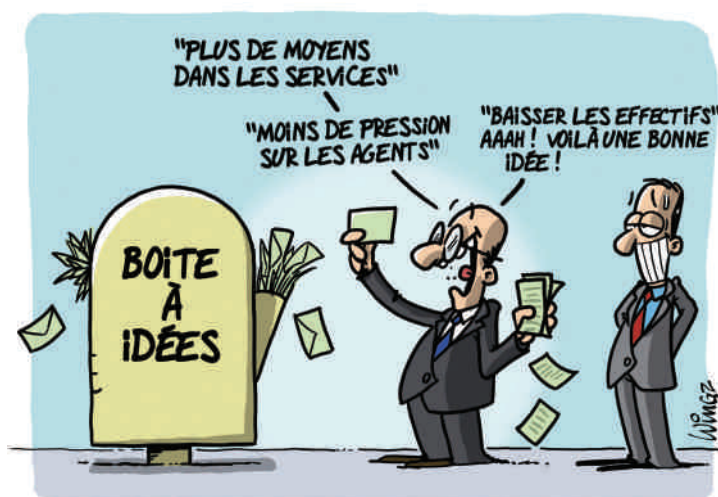
Les collègues de catégorie C et B font le constat d'un stress continu, d'une surcharge constante de travail, d'un manque de reconnaissance et de considération de la part de leur hiérarchie et d'une carence de communication. Les catégories A déplorent une pression excessive, voire un harcèlement hiérarchique, l'absence de sens dans les décisions, les difficultés relationnelles avec les collègues lors des modifications de service et le manque de moyens.

Les conséquences sont unanimement partagées : sentiment d'isolement, angoisse par rapport à l'avenir, fragilité psychologique, « craquage » et burn out. Et l'annonce de la suppression de 400 postes supplémentaires pour la rentrée 2019, tout comme la fusion des académies, dont les premiers contours sont élaborés en toute confidentialité dans les rectorats, inquiètent les personnels.

Lors de sa dernière rencontre avec la secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale, le Sgen-CFDT a souligné la nécessité de rassurer les personnels administratifs sur les réformes en cours et de rétablir un dialogue social constructif et serein. Les collègues doivent être entendus, et il est à présent urgent de rechercher des axes d'amélioration de leurs conditions de travail.

Pour en savoir plus :

<https://www.sgen-cfdt.fr/actu/enquete-personnels-administratifs/>





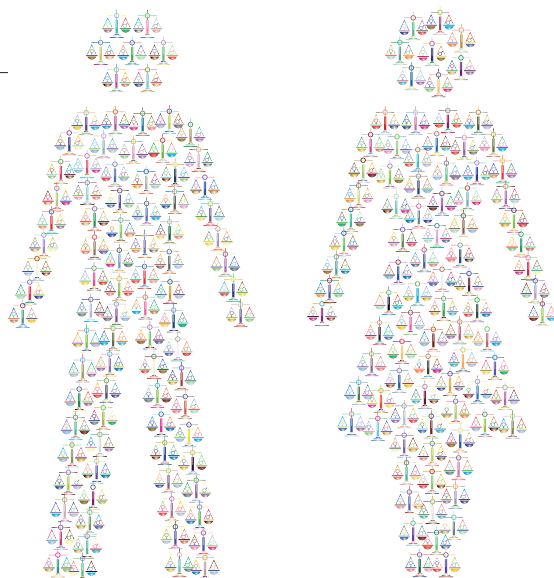
La CFDT toujours engagée

Halte aux violences sexistes et sexuelles

Le 24 novembre 2018, plus de 50 000 femmes et hommes ont manifesté contre les violences sexistes et sexuelles. Membre du collectif #NousToutes, la CFDT appelait à se joindre aux manifestations. Pour construire la suite, rendez-vous sur : nous toutes.org.

À la CFDT, nous agissons pour l'égalité entre femmes et hommes, et contre les violences sexistes et sexuelles dans tous les domaines : éducation, vie professionnelle et vie militante. Ainsi, chaque année la CFDT organise une journée intitulée « Respectées » pour sensibiliser militantes et militants, et les former à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail. • C. N.-B.

Pour en savoir plus sur la mobilisation de la CFDT : <https://bit.ly/2UgXBSZ>



© Gordon Johnson / Pixabay

Egalité professionnelle femmes-hommes

Avancer malgré tout

Par Catherine Nave-Bekhti

Le 30 novembre 2018, la CGT, FO et Solidaires n'ont pas signé le nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle. Minoritaire, il ne sera donc pas appliqué. La CFDT Fonctions publiques avait décidé de le signer, car si toutes nos revendications n'étaient pas satisfaites, il permettait d'aller plus loin que celui de 2013. Exit donc les mesures obtenues par la CFDT comme, entre autres : l'inscription dans la loi de mesures pour garantir le respect de l'égalité entre femmes et hommes dans les procédures de promotion, la suppression du jour de carence pour les femmes enceintes, l'engagement de créer 1 000 places de crèches supplémentaires, la neutralisation de l'impact des congés familiaux sur la rémunération et le délai de 3 ans pour la mise en œuvre des plans d'actions obligatoires.

Et pourtant, il y a encore du chemin à faire pour l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Au ministère de l'Éducation nationale, des groupes de travail ont permis d'écrire un plan d'actions qui doit prochainement être présenté au comité technique ministériel. FO continuera d'y affirmer que les statuts suffisent à assurer l'égalité... Le Sgen-CFDT continuera à agir pour des avancées réelles, et pour que la démarche s'étende aux autres ministères : pour les personnels de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement agricole public.

Un engagement CFDT au long cours : <https://bit.ly/2BQCZcQ>

En bref

Compte personnel de formation (CPF) : une avancée du Sgen-CFDT

Le CPF ouvre un droit pour tout salarié d'accéder à une formation qualifiante dans un but de progression de carrière ou de reconversion. Lors du comité technique ministériel de l'Éducation nationale du 6 novembre, le projet d'arrêté pour sa mise en œuvre a recueilli un vote majoritairement favorable. S'agissant des plafonds de prise en charge des frais liés à la formation, le Sgen-CFDT a fait valoir l'intégration de frais annexes, tels que les coûts de déplacement. En effet, le CPF ne peut être un vecteur d'émancipation des salariés s'il n'est pas accessible à toutes et tous. Un élargissement de la prise en charge est encore souhaitable, et le Sgen-CFDT continuera d'agir de façon à faciliter l'accès de tous les agents au CPF. • C. N.-B.

<https://bit.ly/2Pn8Ghq>

Reconnaissance des activités de formation dans l'Enseignement supérieur

À l'Université, il existe une inégalité de considération entre la pédagogie et la recherche. Le primat va clairement à la production scientifique au détriment des activités de formation sous toutes leurs formes. Les classements internationaux et l'apparente objectivité de la mesure quantitative ont conduit à la généralisation de la bibliométrie (nombre de publications et de citations) comme mode d'évaluation. Cette tendance ne concerne plus seulement les enseignants-chercheurs mais impacte directement la vie des établissements et de tous les personnels. Tout le monde est désormais soumis au diktat du « publier ou périr » qui traduit la dérive générale du système. Le problème s'aggrave car rien n'a été fait pour traiter à égale dignité l'ensemble des missions. Or, la loi orientation et réussite des étudiants relance avec acuité la nécessité de rétablir enfin l'équilibre. Cela passe par l'instauration de dispositifs de reconnaissance des activités de formation : congés sabbatiques, primes et perspectives de carrières. C'est l'objet de la concertation lancée par la ministre. • S. L.

<https://bit.ly/2QQbVTL>

En bref

Après la mobilisation dans les Espé L'intersyndicale qui a mobilisé les personnels des Espé le 12 novembre

pour contrer le projet de réforme sur la formation des enseignants et CPE a été reçue en audience au cabinet du Mesri : l'attachement à une formation universitaire, à une mise en responsabilité progressive des étudiants et au maintien dans les Espé des formateurs des premier et second degrés ont été réaffirmés. Le Mesri s'est voulu rassurant sur ce dernier point. • L. A.

Quel contrat pour les assistant-e-s d'éducation (AED) ?

Le ministère veut modifier le contrat des AED, officiellement pour élargir le vivier de recrutement et ouvrir les métiers de l'éducation aux étudiants précarisés. Le Sgen-CFDT a toujours été favorable à la création, par exemple, de modules de préprofessionnalisation en licence. Soutenir les étudiants les moins aisés avec des stages rémunérés en école ou en établissement est aussi une bonne chose. Mais instrumentaliser cette ambition pour leur confier des responsabilités d'enseignement dès la licence n'est pas acceptable. C'est là toute l'ambiguïté du texte proposé, qui, à nouveau, confond formation et moyens d'enseignement. • L. A.

<https://bit.ly/2G94Y1Y>

Modification de la formation des enseignant-e-s et CPE

Le Sgen-CFDT a accueilli favorablement le projet du nouvel arrêté fixant le cadre national des formations dispensées au sein du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation : le principe d'une formation universitaire professionnalisante adossée à la recherche est rappelé et la structuration en quatre mentions qui couvrent les domaines du master est maintenue. Cependant, le projet de référentiel de formation est irrecevable en l'état. Le Sgen-CFDT soutient le principe d'un texte de cadrage mais demande un nouveau référentiel plus succinct qui dégagerait de grands axes de formation, car l'exhaustivité des objectifs et contenus listés ne permet pas aux universités d'élaborer des maquettes harmonisées au niveau national. • L.A.

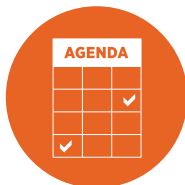
Plan d'actions pour la protection de l'École

Tenir le cap sur l'éducatif

Par Alexis Torchet

Dans un premier temps, le gouvernement avait semblé vouloir réagir par des mesures purement sécuritaires et répressives au hashtag « Pas de vague » qui, dans les réseaux sociaux, avait suivi l'agression d'une enseignante d'un lycée de Créteil par un élève qui lui avait pointé une arme à air comprimé sur la tempe. Les annonces faites par le ministre à la fin du mois d'octobre inscrivent finalement le plan de lutte contre les violences scolaires dans une dimension clairement éducative.

Le Sgen-CFDT approuve notamment la volonté de mieux mettre en œuvre des dispositifs existants, ce qui permet de structurer une politique de fond et de sortir de la communication politique. Ainsi, le recours obligatoire au registre de signalement et au bilan annuel en conseil d'administration peut être un levier pour que la communauté éducative construise collectivement les solutions les plus appropriées. Dans cette optique, on ne peut que douter de l'intérêt de réduire la composition du conseil de discipline et d'en accélérer le délai de convocation. L'accompagnement des personnels victimes de violences est également une mesure nécessaire à condition qu'elle se concrétise effectivement, alors même que le ministère supprime 600 postes dans les services déconcentrés, pourtant les plus à même d'assurer une gestion des ressources humaines de proximité...



MOOC janvier 2019

> Enseigner et former avec le numérique en mathématiques (eFAN Maths), cours produit par l'ENS de Lyon. Début le 8 janvier. <https://bit.ly/2QmnmW>

> Le mouvement humain, cours produit par l'université de Nantes (public ciblé : enseignants de SVT, EPS, ingénieurs et chercheurs voulant comprendre les bases des sciences du mouvement). Début le 14 janvier. <https://bit.ly/2C3QGp0>

> Étudiants dyslexiques dans mon amphi : comprendre et aider, cours produit par l'ENS de Lyon, début le 15 janvier. <https://bit.ly/2GeEp5h>

> Enrichir mutuellement sa pratique pédagogique avec le numérique, Mooc hybride à dominante collaborative, s'adresse à tous les professionnels de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Début le 17 janvier. <https://bit.ly/2RVUXjo>

À partir du 8 Janvier 2019

ÉDITION 2019 DE LA SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE

La 30^e édition de mobilisation pour l'éducation aux médias et à l'information se déroulera du 18 au 23 mars sur le thème : « L'information sans frontières ? »

Les inscriptions pour les enseignants se déroulent

du 8 janvier au 8 février 2019 :

<https://bit.ly/2ERlBNg>
Pour en savoir plus : www.clemi.fr





DOSSIER

Élections professionnelles Résultats

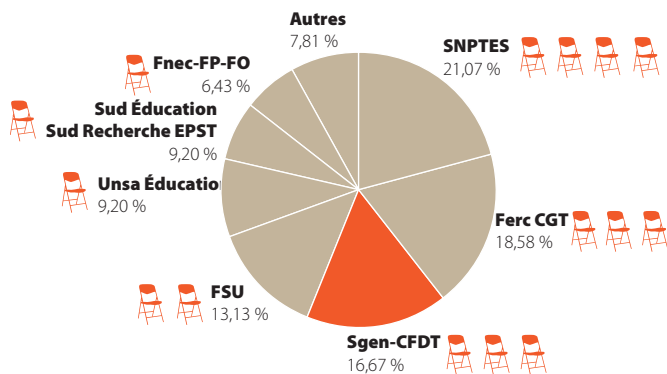
Réalisé par Pierre-Marie Rochard

En confortant sa deuxième position dans la Fonction publique, la CFDT est devenue la première organisation syndicale de France, tous secteurs confondus, privé et public. Un moment historique !

Les résultats du Sgen-CFDT dans les différents comités techniques ministériels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de Jeunesse et Sports et de l'Agriculture, contribuent clairement à ces bons résultats.

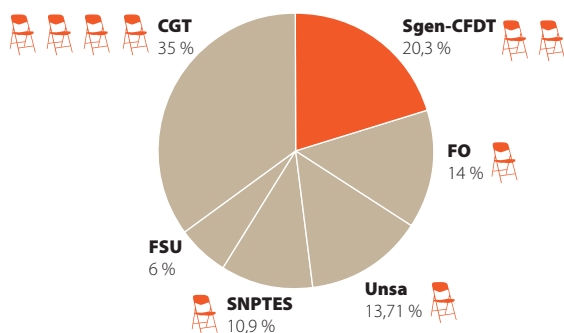
Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Comité technique ministériel (274 108 inscrits, 30,51 % de participation)



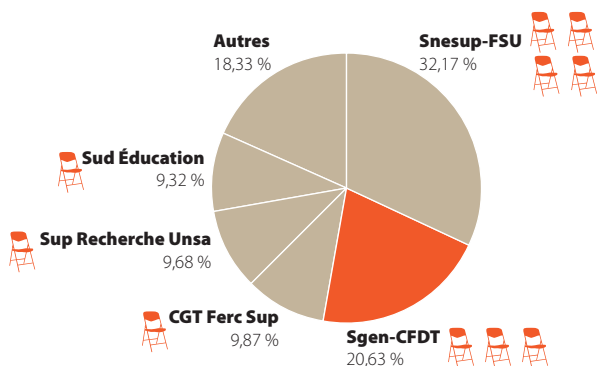
Crous

Comité technique commun (13 228 inscrits, 62,77 % de participation)



CTU

Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (48 175 inscrits, 23,86 % de participation)



Sont électeurs au CTMER, tous les personnels du MESRI (administratifs, techniques, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs) ainsi que les ITRF des autres ministères, notamment du MEN.

Certains d'entre eux ont des comités techniques spécifiques : les enseignants-chercheurs votent au CTU et les personnels des Crous (ouvriers et administratifs) votent au CTC.

RENFORCEMENT DES SYNDICATS RÉFORMISTES

Les élections professionnelles dessinent un nouveau paysage syndical dans les fonctions publiques.

La CFDT devient le premier syndicat des travailleurs et travailleuses, secteurs privé et public confondus. Elle est le deuxième syndicat le plus représentatif dans les fonctions publiques. Par leur vote, les agents ont réduit l'écart entre CFDT et CGT, et ont relégué FO plus loin derrière la CFDT. Globalement, ce sont les syndicats identifiés comme réformistes qui progressent.

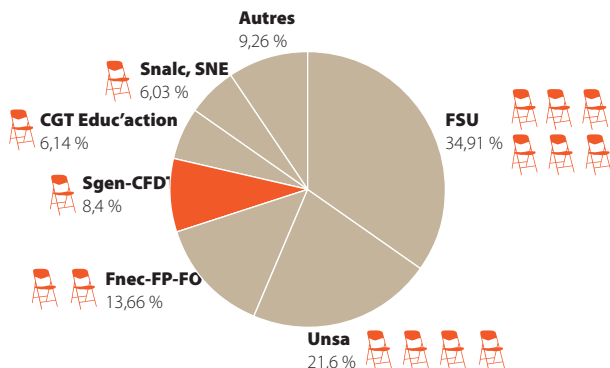
Le Sgen-CFDT progresse en voix et/ou en représentativité dans tous les comités techniques (CTM) des ministères pour lesquels vous travaillez.

DANS L'AGRICULTURE, LA CFDT EN FORT DÉPLOIEMENT

Dans l'ensemble du ministère de l'Agriculture, la CFDT est l'organisation syndicale qui enregistre la plus forte progression avec 750 voix supplémentaires et 14 % des voix au comité technique ministériel, alors que cinq syndicats sur sept reculent en voix et en pourcentage. Le vote conforte la CFDT dans son action pour obtenir, par le dialogue social et la négociation, des avancées pour les personnels. Dans l'enseignement agricole public, le Sgen-

Éducation nationale

Comité technique ministériel (1 023 211 inscrits, 42,64 % de participation)



CFDT est la seule organisation syndicale à progresser en voix et en pourcentage au comité technique de l'enseignement agricole public (CTEA) renouvelé le 6 décembre 2018.

Le Sgen-CFDT conserve donc son siège au CTEA. Ce sont désormais près de 15 % des personnels qui se reconnaissent dans notre syndicalisme.

DANS LA JEUNESSE ET LES SPORTS, LE SGEN CONFORTE SON ASSISE

À la Jeunesse et aux Sports, la réduction du périmètre n'empêche pas la progression de 0,5 point de la représentativité du Sgen-CFDT grâce à un travail intercatégoriel de proximité dans les établissements (Creps...).

DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, LES RÉSULTATS DU VOTE ALERTENT

Dans l'Éducation nationale, la progression en voix n'empêche pas une érosion de la représentativité (-0,47 %). Si les grands équilibres ne sont pas modifiés, la progression en voix, voire en représentativité, de FO et du Snalc est inquiétante et interroge sur les évolutions du milieu enseignant comme de notre capacité à répondre à certaines inquiétudes des personnels. Ce résultat moyen et décevant

masque une grande diversité selon les territoires. Une analyse plus fine sera menée dans les prochaines semaines.

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE, LE SGEN PROGRESSE ENCORE

Au ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche, la progression du Sgen-CFDT est de 1,3 point dans un contexte de baisse de la participation. Elle est une juste reconnaissance du travail effectué à la fois dans les universités et dans les établissements publics scientifiques et techniques (EPST). Cela se traduit, en particulier, par un maintien global du score dans les centres régionaux des œuvres scolaires et universitaires (Crous) et une progression de 2 points au comité technique universitaire (CTU) avec le gain d'un siège au détriment de FO.

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE SIÈGES NATIONAUX

L'ensemble de ses résultats montre surtout que l'on peut articuler le syndicalisme général et la capacité à parler métier à chacune des catégories professionnelles. Ainsi, en plus de conserver ses sièges au niveau national, dont celui des personnels de direction, le Sgen-CFDT en gagne

de nouveaux pour les conseillers principaux d'éducation (CPE), les psychologues de l'Éducation nationale (psyEN) et les médecins scolaires. D'autres résultats des votes permettent d'entrer dans de nouvelles commissions administratives paritaires nationales (CAPN) en catégorie B : secrétaires administratifs et bibliothécaires assistants.

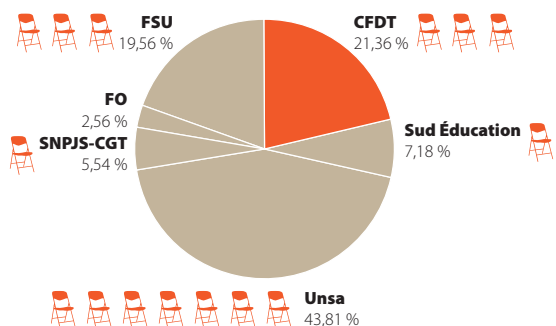
LE CHOIX D'UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ, CONNECTÉ À LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

Pour les candidats et les militants, cette campagne a encore fait la démonstration d'un syndicalisme utile, proche et à l'écoute des agents, et en capacité de les accompagner pour leur permettre d'agir sur leur travail. Le choix qui a été fait est un choix qui engage le Sgen, et toute la CFDT, à continuer ce travail de proximité.

Une première conséquence de ce scrutin pour les agent·es, c'est que les signataires de l'accord égalité professionnelle deviennent majoritaire. Olivier Dussopt, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, le soulignant lui-même, il appartient désormais au gouvernement de tenir compte des nouveaux équilibres et de mettre en œuvre l'accord. C'est ce que le Sgen-CFDT demande.

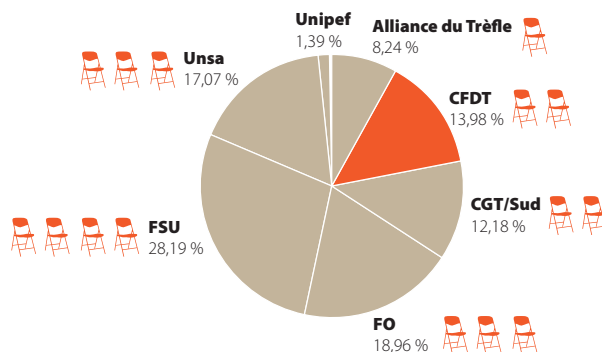
Jeunesse et Sports

Comité technique ministériel (4 453 inscrits, 56,14 % de participation)



Enseignement agricole public

Comité technique ministériel (40 432 inscrits, 63,38 % de participation)



Éducation nationale

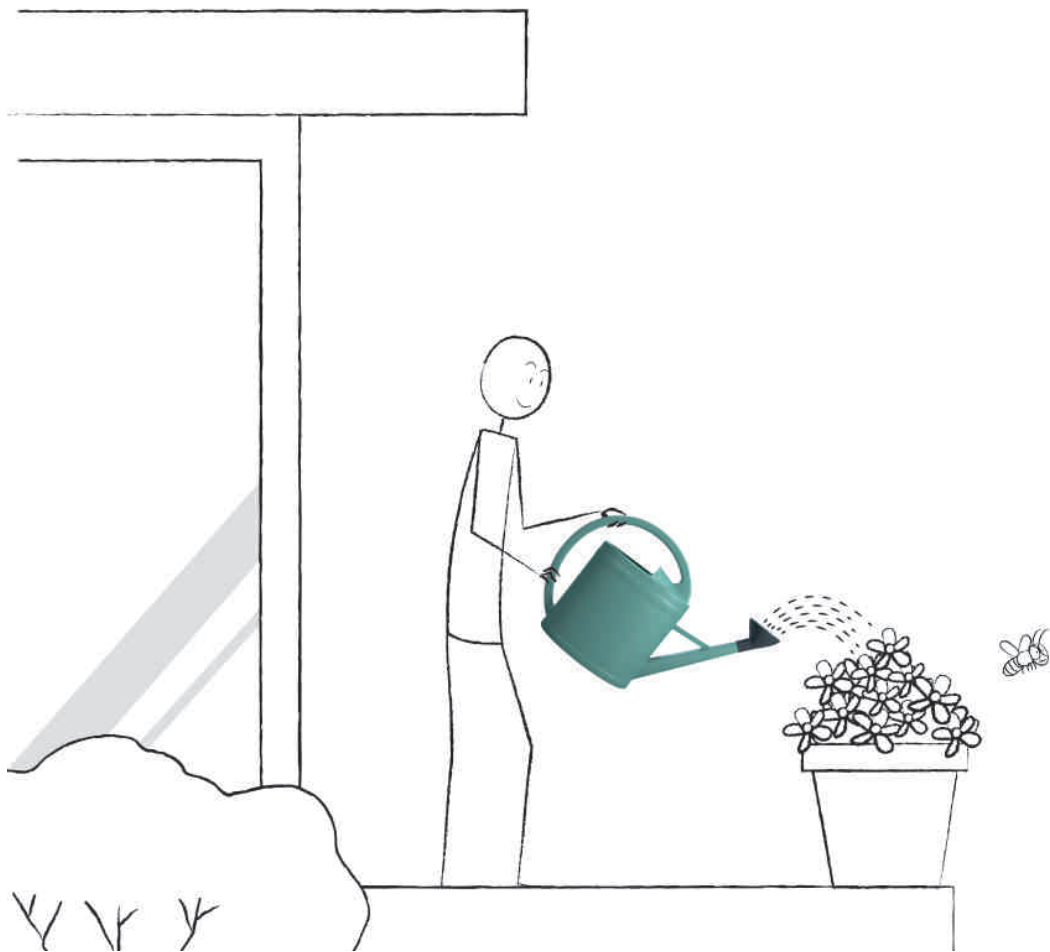
Commissions administratives paritaires nationales

Tous les personnels gérés par l'Éducation nationale (y compris les personnels affectés dans les services et établissements publics relevant de l'Enseignement supérieur) ont élu leurs représentants aux différents comités et commissions qui structurent le dialogue avec leur employeur.

	CAPN	Sièges 2018	Sièges 2014	Différence sièges
Filière Enseignants et assimilés	PE	0	0	—
	Certifié-e-s	2	2	—
	PLP	1	1	—
	Agrégé-e-s	1	1	—
	Profs EPS	0	0	—
	Chaires sup.	0	0	—
	CPE	2	1	+1
	Psy-EN	2	2	—
Filière adm.	Adjoint-e-s	1	1	—
	Secrétaires	1	0	+1
	Attaché-e-s	1	1	—
Filière encadrement	Admin. civils	3	3	—
	IGAENR	2	2	—
	IGEN	0	0	—
	IA / IPR	0	0	—
	IEN	0	0	—
	Pers. direction	1	1	—
Filière Santé Sociaux	Infirmier-e-s	0	0	—
	Assistant-e-s soc.	0	0	—
	CT AS	0	0	—
	Médecins	2	1	+1
Filière ITRF	ATRF	0	0	—
	TRF	0	0	—
	ASI	0	0	—
	IGE	1	1	—
	IGR	1	1	—
Filières bibliothécaires	Magasiniers	0	0	—
	Bib. assitant-e-s	1	0	+1
	Bibliothécaires	0	0	—
	Conservateurs	2	2	—
	Conser.gén.	2	2	—



Pourquoi épargner pour soi ne servirait pas aussi aux autres ?



À la MAIF, on préfère l'épargne quand elle est solidaire.

Découvrez comment donner du sens à votre épargne sur maif.fr

On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114337500€ entièrement libéré - RCS Niort : 341 672 681 - CS 20000
79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.



assureur militant



Non, les fonctionnaires retraités ne sont pas des privilégiés !

Les travaux du haut-commissaire à la réforme des retraites et les perspectives de réforme systémique et d'instauration d'un régime universel incitent à comparer les régimes de retraite. Les exemples mis en avant par la presse reposent sur des indicateurs simples, mais souvent trompeurs (comparaisons des pensions moyennes, des règles de calcul ou des taux de remplacement...). Ainsi, l'écart de pension moyenne (2 520 € pour les fonctionnaires civils d'État, contre 1 770 € pour les anciens salariés du privé, voir <https://huit.re/FZCdWmNc>) ne reflète pas une plus grande générosité de la fonction publique. Dans notre système contributif, les retraites sont proportionnelles aux salaires soumis à cotisations, et dépendent donc de la structure de l'emploi. Or les fonctionnaires de l'État ont un niveau de qualification en moyenne plus élevé que l'ensemble des salariés du privé, et de ce fait des rémunérations en moyenne plus élevées. De même, la règle de calcul du montant sur les six derniers mois – alors que le régime général prend en compte la moyenne des 25 meilleures années et les régimes complémentaires, l'ensemble des contributions de la carrière – n'a pas le même effet selon les types de carrière. Si elle avantage les carrières plutôt ascendantes, elle désavantage les carrières présentant une faible progression indiciaire.

Le taux de remplacement – le ratio entre la pension et la dernière rémunération – ne permet pas non plus de mesurer la générosité relative (ou plus ou moins grande) des régimes. Des études récentes mettent d'ailleurs en évidence que les taux de remplacement dans le secteur public sont similaires à ceux du privé. • O. N.

Pour en savoir plus

« Âges et générations », *Économie et statistique*, n° 491-492, Insee, mars 2017, <https://huit.re/cvbucU53>

Programmes du lycée général et technologique

Un projet précipité

Par Sophie Santraud

Les projets de programme pour les classes de seconde et de première en lycée général et technologique sont parus. Ils ont donné lieu à des échanges avec les organisations syndicales et les associations disciplinaires jusqu'à la mi-novembre¹.

UN MANQUE FLAGRANT DE COHÉRENCE

Leur présentation officielle devant le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) se fera les 18 et 19 décembre prochains. Pour le Sgen-CFDT, ces projets élaborés à la hâte par le Conseil supérieur des programmes (CSP) ne sont globalement pas satisfaisants. En effet, s'ils reflètent le plus souvent des choix disciplinaires ambitieux, ils ne sont pas cohérents avec les objectifs affichés pour le nouveau lycée ni avec la réalité des profils des élèves d'aujourd'hui. En tout premier lieu, l'articulation bac-3/bac+3 n'est pas lisible puisque les programmes de terminale ne sont pas écrits !

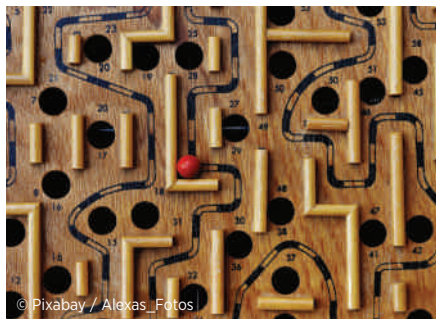
De plus, que devient l'ambition affichée de permettre aux élèves de construire des par-

cours diversifiés, quand la notion de « parcours de l'élève » semble en réalité se réduire à celle d'une spécialisation disciplinaire ? Quelle est donc la place de la troisième spécialité en classe de première générale dans ce parcours ? Et quelle est la place des options ? La préparation du projet servant de support à la nouvelle épreuve d'oral, qui devrait être réalisée « durant tout le cycle terminal », n'est prévue dans quasiment aucun des programmes de spécialité. De même, les enseignants ne disposent plus guère d'espaces de liberté pédagogique, ce qui signifie que les élèves n'auront presque plus l'occasion de « travailler autrement », ainsi que le permettraient les travaux personnels encadrés (TPE) ou les enseignements d'exploration. Ces pratiques pédagogiques contribuaient pourtant à émanciper les élèves et à les préparer aux études supérieures.

DES PROGRAMMES INADAPTÉS

Pour le Sgen-CFDT, il ne suffit pas d'afficher une ambition et des exigences élevées pour qu'elles se réalisent : dans l'état actuel, le contenu des programmes de la voie générale ne semble pas adapté à la réalité d'une grande partie du public lycéen. Cette réforme bâclée pourrait aussi avoir pour effet concret une diminution de la part des bacheliers généraux dans une classe d'âge, ce qui serait une nouvelle rupture imposée dans la politique éducative, après la remise en cause des rythmes, de la réforme des collèges...

¹ Voir l'article du Sgen-CFDT, « Consultation sur les programmes de lycée », <https://huit.re/U9JYcV7s>



Retraite anticipée et handicap

Si vous êtes travailleur handicapé, vous pouvez partir entre 55 et 59 ans, et jusqu'à la veille de la date de l'âge légal de 62 ans. Mais pour cela, vous devez avoir un taux d'incapacité permanente de 50 % au moins, et remplir ces conditions : une durée d'assurance (A) et

une durée cotisée(C), tous régimes de base confondus, au moins égales au nombre de trimestres nécessaire pour obtenir le taux plein diminuée du nombre de trimestres défini en fonction de l'âge de départ : de 40 à 80 trimestres pour (A), et de 60 à 100 trimestres pour (C) ; justifier pendant les durées exigées d'un taux d'incapacité permanente de 50 %,

ou de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avant le 1^{er} janvier 2016. La pension de retraite est majorée si vous ne réunissez pas la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein. • O. N.

Tous les détails ici : <https://bit.ly/2Q8iQrH>
Et pour les non-titulaires : <https://bit.ly/2U7PB6N>

AIDONS LES SCIENTIFIQUES EN EXIL A SE RECONSTRUIRE EN FRANCE



Les guerres, les dictatures et l'obscurantisme sont toujours une réalité. En 2018, partout dans le monde des scientifiques, chercheurs, enseignants sont contraints à l'exil. Leur vie et celle de leur famille sont en danger, leur capacité à poursuivre leur métier est entravée, leur parcours de vie est interrompu. Aidons-les à se reconstruire.

NOUS POUVONS, VOUS POUVEZ LES AIDER

Protéger leur vie, c'est sauver des idées, des valeurs, un patrimoine scientifique et intellectuel commun.

En France, plus de 60 établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont mobilisés pour accueillir ces femmes et ces hommes grâce aux financements apportés par les pouvoirs publics, le secteur privé et la philanthropie, au **Programme PAUSE**.

- **Notre ambition depuis 2 ans** : permettre aux scientifiques en exil de pouvoir reprendre leur élan et poursuivre leurs activités de recherche en France.
- **Notre défi immédiat** : les accueillir dignement. Nous comptons sur vous pour répondre à leurs besoins urgents, et à ceux de leur famille (logement, suivi médical et psychologique, cours de langue, etc.). Chaque don, quel que soit son montant, est une pierre supplémentaire pour reconstruire leur avenir et améliorer leur accompagnement.

Sous l'égide de

Fondation
de
France

FAIRE UN DON, C'EST SIMPLE ET VITAL

- par chèque bancaire libellé à l'ordre de
la **Fondation de France – Programme PAUSE**
- par virement sécurisé en ligne sur
<https://dons.fondationdefrance.org/PAUSE/>

Les dons au programme PAUSE donnent droit à un avantage fiscal.

Le **Programme PAUSE** est le Programme national d'Aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil. Initié par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2017, il est porté par le Collège de France, et soutenu par les grandes institutions de la communauté universitaire et scientifique, le monde économique et la société civile.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—



**DONNONS UN NOUVEL ÉLAN
AUX SCIENTIFIQUES EN EXIL**



8 et 9 novembre 2018, colloque CFDT

« Pour un bon emploi de la recherche »

Par Franck Loureiro

Organisé les 8 et 9 novembre, ce colloque de la CFDT a réuni quelque 150 participants autour du thème de l'impact des financements par projet sur la recherche et sur l'emploi des agents des universités et des organismes de recherche.

Quel état des lieux en est-il ressorti ? Si les intervenants se sont accordés sur la reconnaissance dans le monde de la qualité de la recherche française, ils se sont inquiétés du faible niveau des financements pérennes. À contrario, ils ont pointé la part grandissante des appels à projet dans les ressources financières de la recherche. Ce mode de financement crée une incertitude qui, d'une part freine la recherche fondamentale qui a besoin d'un temps long, donc d'un financement sûr, et d'autre part précarise les équipes de recherche puisqu'il impose une organisation du travail construite sur la prudence budgétaire. Les contrats à durée déterminée sont privilégiés car moins contraignants dans le temps. Ce modèle rend de fait les équipes de recherche plus dépendantes des « commanditaires » (jury international des programmes Investissements d'avenir, Agence nationale de la recherche, Europe...) et des évaluateurs.

Amine Amar*

« Le recrutement d'agents titulaires n'est plus la seule voie d'accès aux emplois publics »

* INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE.

Les nouveaux modes de financement de la recherche sont-ils, selon vous, les seuls responsables de la hausse de la précarité des personnels de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ?

La part de plus en plus importante des appels à projet dans le financement des activités de recherche a eu un impact sur le recrutement de personnels contractuels. Ces financements bornés dans le temps conduisent à des attitudes prudentes en la matière. Il est cependant difficile d'établir une corrélation évidente entre ces modes de financement et la hausse de la précarité. Peu d'études robustes sont disponibles sur ce sujet. Le sentiment de précarité n'est pas toujours appuyé sur une réalité statistique. Ainsi, la lecture des bilans sociaux semble indiquer que les taux de personnels contractuels ne varient pas significativement d'une année à l'autre. Une analyse plus précise des trajectoires d'agents contractuels sur plusieurs années serait utile pour passer du ressenti à la réalité.

Quel équilibre peut-on trouver entre la nécessité d'offrir aux agents contractuels des perspectives d'emploi sécurisantes et celle de maintenir un recrutement prioritairement statutaire ?

Force est de constater que, depuis une quinzaine d'années, l'emploi public en général – et dans l'enseignement supérieur et la recherche de façon plus singulière – a connu d'importantes transformations. Le recrutement d'agents titulaires, s'il reste largement majoritaire, n'est plus la seule voie de droit commun d'accès aux emplois publics. Pro-

gressivement, le législateur a élargi et conforté la place du recrutement contractuel. Dès l'instant où il ne s'agit plus d'un mode exceptionnel de recrutement, le « statut » du contractuel doit faire l'objet d'une prise en charge sur le long cours. C'est ainsi que logiquement se développent des droits spécifiques relatifs à la carrière (les rendez-vous salariaux), à la protection sociale ou encore à la formation. On assiste donc, à côté des emplois de titulaires, à l'émergence d'une catégorie de plus en plus structurée et encadrée : les emplois contractuels. Si ce régime dual d'emplois est adapté aux évolutions des missions et des modalités de financement, notamment dans le domaine de la recherche, il convient de souligner qu'il peut, à terme et progressivement, poser la question de la substitution de la logique du recrutement statutaire par celle du recrutement contractuel jugé plus souple et disposant désormais de garanties (possibilités accrues de bénéficier de CDI) suffisantes. Un tel glissement ne peut s'opérer subrepticement. Il mérite un débat clair et dépasse de beaucoup le seul champ de l'emploi scientifique.



39^e colloque médical du Snamspen/Sgen-CFDT

« Parentalité d'aujourd'hui : des parentalités différentes »

Par Annie Catelas et Patricia Colson

Accompagner le parcours de tous les élèves dès l'entrée à l'école, c'est veiller à leur bien-être, tâche dévolue aux enseignants, équipes médico-sociales, associations et élus – mais aussi aux parents. Cela implique d'assurer la complémentarité de chacun.

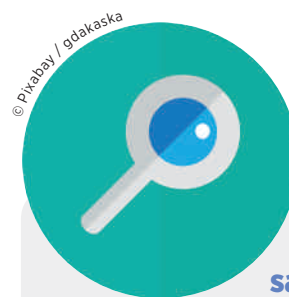
Ainsi le colloque du Snamspen / Sgen-CFDT des 22 et 23 novembre derniers a-t-il proposé aux médecins de l'Éducation nationale deux journées de réflexion sur le thème de la parentalité. La place des parents à l'École est un sujet de réflexion évoluant en permanence, ne serait-ce que parce qu'elle est liée aux évolutions mêmes de la société.

Chercheurs, sociologues, juristes et professionnels de santé ont ainsi présenté et analysé l'évolution de la parentalité, enjeu fondamental de la réussite du parcours de l'élève, mais aussi enjeu de santé publique. 130 professionnels médecins, psychologues, assistantes sociales de l'Éducation nationale sont venus confronter leurs expertises et approches à celles des intervenants.

QUELS MODÈLES FAMILIAUX AUJOURD'HUI ?

Les chercheurs et sociologues ont présenté le panorama des familles en 2018, les notions juridiques ont été précisées. Les cultures différentes,

souvent incomprises, ont été abordées avec leur impact sur les relations avec l'école. La notion de co-éducation imposée par l'École a été analysée. Les particularités des nouvelles familles ont été évoquées alors que les « pratiques parentales positives » et l'éducation populaire ont été présentées comme un dispositif organisé pour aider les parents à retrouver cadre et autorité. La place de la pédopsychiatrie a finalement été cernée. La bienveillance à l'École est une mesure à appliquer avant tout recours aux soins. En évoquant la souffrance à l'École, il a été noté la nécessité de prendre en considération les situations de grande pauvreté ou le cas difficile des mineurs non accompagnés. La juste place des écrans a été reprécisée, tout comme leur mésusage chez des enfants et adolescents qui n'ont souvent pas d'autres objets d'occupation. Enfin et pour conclure, le plan sur la parentalité a été présenté par le ministère de la Santé tant la problématique est majeure et de santé publique, impactant la vie du futur citoyen de demain.



Quid du pôle santé-social ?

Le suivi du parcours de santé des élèves fait partie intégrante des missions de l'École, une politique de santé qui s'articule selon trois axes : l'éducation, la prévention et la protection. Force est de constater que la plupart du temps, les collaborations nécessaires entre professionnels ne sont pas en place et les expertises illisibles. L'enfance doit en outre être pensée en continuité, précise Sylviane Giampino, psychologue pour enfants et psychanalyste, dans son rapport sur la petite enfance¹. Pour ce faire, là encore, « [T]ous les acteurs locaux ont à travailler ensemble dans le cadre d'une politique de territoires et de réseaux cohérente et intégrée. Il est essentiel de veiller à une continuité des services, des environnements, relationnels et éducatifs. »

Ainsi, le parcours de santé vise-t-il le développement physique, cognitif, affectif, social, émotionnel de l'enfant, et il doit être mis en œuvre aussi bien par le médecin de l'Éducation nationale, l'infirmier ou l'infirmière, l'assistant ou l'assistante sociale, tous incontournables et complémentaires. Pour le Sgen-CFDT, les services médico-sociaux doivent donc pouvoir garantir cet équilibre psychique et physique, condition essentielle d'apprentissages réussis. Le Sgen-CFDT est la seule organisation syndicale à proposer un pôle Santé Sociaux qui repose sur la nécessité de collaborations indispensables à la prise en charge précoce et appropriée des élèves.

¹ <https://huit.re/a9nPHzj>



© Annie Catelas

© Isabelle Lacaton



Forum de l'école maternelle par celles et ceux qui la font vivre. Rencontre organisée à la Bourse du travail à Paris le 17 novembre 2018.



Le 17 novembre à Paris, a eu lieu le Forum de l'école maternelle, à l'initiative d'un collectif d'associations et d'organisations syndicales. Marie Bercaire, professeure des écoles et militante du Sgen-CFDT Créteil, s'est engagée dans sa préparation et son animation.

Marie Bercaire* "... donner la parole aux personnels du terrain apparaissait comme une nécessité."

* ENSEIGNANTE EN MATERNELLE ET MILITANTE DU SGEN-CFDT CRÉTEIL.

Pourquoi as-tu décidé de participer à ce forum ?

• Dans notre métier, nous manquons de formation continue et de temps pour échanger. Cette journée nous offrait la possibilité de réfléchir ensemble, avec d'autres acteurs du terrain, des formateurs chevronnés, et des chercheurs : de quoi renforcer encore ma passion pour notre métier et ma détermination à le défendre.

Et pourquoi t'être investie, en tant que militante Sgen-CFDT, dans sa préparation ?

• Les Assises de l'école maternelle organisées par le ministère avaient exclu les personnels du débat : donner la parole aux personnels

préparation de ce projet jusqu'à la réussite de cette journée nationale m'a enthousiasmée. J'espère que le collectif inter-associatif-syndical qui s'est créé décidera de poursuivre le travail pour défendre notre école maternelle.

Pourquoi est-il si important de défendre l'école maternelle ?

• L'école maternelle est souvent attaquée, et son utilité remise en question. Le ministre pourrait être tenté de « jeter le bébé avec l'eau du bain », au lieu de lui donner une place prioritaire pour réduire les inégalités et permettre l'acquisition des premiers apprentissages. Il est primordial de défendre les programmes de 2015 articulés autour d'un cycle unique, car ils visent la réussite de tous les élèves et les modalités d'évaluation de ceux-ci ont été entièrement repensées. Dans ce cadre, à la fois exigeant pour tous et bienveillant pour chacun, l'école maternelle doit permettre aux enfants de vivre et apprendre ensemble.

du terrain apparaissait comme une nécessité. Porter la parole et les valeurs humanistes du Sgen-CFDT dans la

Forum de l'école maternelle

Une rencontre qui a tenu ses promesses

Par Isabelle Lacaton

Décus par les Assises de la maternelle organisées par le ministère en mars dernier, organisations syndicales (dont le Sgen-CFDT et Interco-CFDT), mouvements pédagogiques et associations ont conçu ce Forum de l'école maternelle pour donner la parole à celles et ceux qui la font vivre. Le public – composé de près de deux cents enseignants, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), parents d'élèves, représentants des personnels –, a particulièrement apprécié cette initiative, où conférences en plénière avec des chercheurs ont alterné avec des ateliers de présentation de pratiques pédagogiques autour des cinq domaines d'apprentissage*. En filigrane tout au long de la journée, le consensus autour des programmes de 2015, l'importance du binôme Atsem/enseignant, et l'enjeu primordial de l'école maternelle dans la scolarité des élèves et dans la lutte contre les inégalités. Un rendez-vous qui a largement tenu ses promesses, et dont tous les participants attendent une suite.

* Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ; agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ; agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ; construire les premiers outils pour structurer sa pensée ; explorer le monde.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/2EmCw4R>

DR

Sur le stand Sgen-CFDT au salon Éducatoc, cette année...

Classes flexibles et classes laboratoires

Évènement autour de l'espace classe sur le stand du Sgen-CFDT à l'occasion du salon Educatoc :



Audrey Seigneurin
@audymaikresse,
professeure des
écoles en Ile-de-
France, évoque
son expérience de
classe flexible en
cours préparatoire.

David Cohen
@davidcohenartpl,
enseignant en
arts plastiques,
actuellement
médiateur
numérique à
l'atelier Canopé 06,
fait part de son expérience, à Nice, de
classelab pour repenser l'espace de
l'atelier d'arts plastiques en collège.
• Twittinterview réalisé par
Guillaume Touzé



place attribuée et ils s'y font donc très vite. Mais il arrive que des élèves en CM soient déstabilisés et mettent un peu plus de temps à lâcher « leur » place, sûrement par habitude de la disposition classique antérieure.

Comment réagit l'environnement : soutien ou frein ?

@davidcohenartpl : L'expérimentation « classelab » a bénéficié du soutien du principal, avec notamment un financement sur fonds propres de 1 000 € sur 2 ans. Le soutien de la cellule académique de recherche et développement en innovation et en expérimentation (Cardie) et celui de l'inspecteur d'académie (IA-IPR) a permis d'accueillir des formateurs disciplinaires et a suscité un essaimage : en 2017-2018 ont été réalisés des travaux académiques mutualisés d'arts plastiques sur cette thématique et six classelab ont été aussi mises en place. Un excellent moteur pour les collègues.

@audymaikresse : La première année je me suis lancée seule avec mes propres sous (je n'ai pas osé chiffrer), mais avec beaucoup de soutien de la directrice de l'école et de mon inspectrice. La visite du maire dans la classe a eu pour effet un déblocage de budget et des collègues ont pu se lancer à leur tour avec des équipements financés par la mairie.

Et le numérique dans tout ça ?

@davidcohenartpl : C'est un moyen, parmi les autres : le numérique mobile (tablette, smartphone) permet de sortir du schéma rigide et figé des salles informatiques. Il s'intègre plus rapidement et facilement lors des séquences pédagogiques, en questionnant le corps dans l'espace et les pratiques possibles, et donc l'environnement. Le numérique a été un élément dans la réflexion, mais le point de départ est surtout pédagogique.

@audymaikresse : Je suis d'accord avec David, c'est un moyen. Le fonctionnement en ateliers, petits groupes, centres, plans de travail dans une classe modulable favorise l'utilisation des dispositifs numériques dont disposent les établissements. Mais tous les élèves ne disposent pas d'un équipement au même moment. L'usage du numérique est par contre un vrai atout pour favoriser l'autonomie des élèves qui peuvent prendre en photo

leur travail, s'enregistrer pour s'écouter et s'améliorer en lecture, visionner des capsules au besoin afin de revoir ou découvrir une notion...

Donc le numérique, comme le mobilier, est au service de la flexibilité pédagogique...

@davidcohenartpl : C'est un ensemble. Le numérique peut être un accélérateur, au même titre que le mobilier, mais la démarche reste d'abord pédagogique.

@audymaikresse : Même réponse.

Un conseil, un lien pour s'y mettre ?

@davidcohenartpl : Je conseille d'aller voir du côté d'Archicl@sse, Les p'tits fascicules n° 1, FutureClassroom Lab...

@audymaikresse : Lire Debbie Diller sur l'aménagement de la classe et les centres de math et littérature, le blog Classe de demain, visiter le site nosceintures2competences.org pour travailler en ceintures de compétences...

* Bring your own device.

Pour en savoir plus

- > **Audymaikresse**, le blog d'Audrey Seigneurin : <http://audymaikresse.eklablog.com/>
- > **Les pit's fascicules** de David Cohen : <https://urlz.fr/8nUF>
- > **FutureClassroom Lab** : <https://urlz.fr/64kqp>
- > **Archicl@sse** : <https://urlz.fr/29PI>
- > **Classe de demain**, blog dédié à l'aménagement des espaces scolaires : <https://urlz.fr/8nUJm>
- > Le site du **collectif C2C** pour l'organisation pédagogique de la classe : <https://urlz.fr/8nUL>
- > **Debbie Diller**, ses ouvrages sur le site de l'éditeur : <https://urlz.fr/8nUP>
- > Vincent Faillet, *La Métamorphose de l'école*, Descartes et Cie, novembre 2017. Retrouvez l'entretien paru dans *Profession Éducation* n° 260 (avril 2018) : <https://urlz.fr/8nUS>
- > Stéphanie Fizaline et Gaëlle Hallez : @Twictlingua
- > Guillaume Caron et Céline Scy, *Osez les pédagogies coopératives*, ESF/Cahiers pédagogiques, septembre 2018 : <https://urlz.fr/8nV0>
- > Retrouvez les vidéos des interviews de nos invités sur le stand Sgen-CFDT : Audrey Seigneurin et David Cohen, Guillaume Caron et Céline Scy, Stéphanie Fizaline et Gaëlle Hallez, Vincent Faillet, Xavier Garnier : <https://www.facebook.com/events/311862772928740/>

Qu'est-ce qui pousse un enseignant à chambouler l'espace de la classe ?

@davidcohenartpl : Voir les élèves perdre un dixième de l'heure hebdomadaire à réaménager l'espace de la classe afin de réaliser une vidéo ou une installation volumineuse. Le numérique mobile (tablettes, byod *) a été un accélérateur - mais pas un déclencheur !

@audymaikresse : Chez les petits, je dirais le nombre élevé d'élèves, les écarts de niveau très grands, le nombre croissant d'élèves à besoins particuliers (troubles dys, comportements violents...).

Combien de temps faut-il pour que les élèves intègrent la possibilité de bouger ?

@davidcohenartpl : Les plus jeunes se sont tout de suite approprié la possibilité de transformer l'espace alors que les plus grands - peut-être déjà « formatés » - ont mis un tout petit peu plus de temps. Quoi qu'il en soit, le climat scolaire a été nettement amélioré.

@audymaikresse : Pareil au primaire. Les plus jeunes qui sortent de la maternelle - et ce, jusqu'au CE2 - sont habitués à travailler en bougeant dans tout l'espace sans avoir de

Dominique Moncorgé*

“Personnellement, j’ai réellement pu faire ce que j’ai fait situation de travailleur handicapé...”

* ENSEIGNANT DE MATHÉMATIQUES ET D'INFORMATIQUE AU DÉPARTEMENT INFORMATIQUE - IMAGERIE NUMÉRIQUE DE L'INST

Enseignant en IUT, Dominique s'épuisait à pallier les effets d'une maladie neurodégénérative. Les compétences de Mathieu, son assistant de vie professionnelle, lui permettent aujourd'hui d'enseigner autrement à ses étudiants.

• [Entretien et photographies réalisés par Marc Meissonnier](#)

Comment es-tu arrivé à avoir un assistant de vie professionnelle ?



• Reconnu travailleur handicapé depuis 2013, j'ai une perte d'automatisation qui fait que je dois penser chaque mouvement que je vais effectuer, ce qui est très fatigant. J'ai fini l'année 2017 sur les rotules et j'ai envisagé, alors, de faire valoir mes droits à la retraite pour invalidité. Je ne me sentais plus capable, je me disais : je suis fini.

La médecine du travail a alerté la référente handicap qui m'a proposé de bénéficier d'un assistant de vie professionnelle, ce que je n'ai pas bien vécu car c'était reconnaître publiquement mes difficultés. Cependant, après un temps de réflexion, j'ai considéré que c'était une opportunité pour réaliser des projets que j'étais incapable physiquement de mener à bien en restant seul. En 2015, j'avais expérimenté le principe de classe inversée et réalisé mes premières vidéos : je m'enregistrais en train de parler et je mettais du texte, des flèches, des croquis, des animations. J'ai donc demandé à la référente handicap de recruter quelqu'un pour m'assister dans ce type de projet. Quand j'ai rencontré Mathieu et lui ai expliqué ce que je voulais faire, j'ai vite compris qu'il avait un profil qui allait au-delà de mes attentes. Il s'est avéré que son expertise a beaucoup profité au projet.

Comment fais-tu travailler tes étudiants ?

• Je mets toutes les ressources en ligne avec la plateforme Moodle : ils ont accès à des vidéos de cours et d'exercice, à des quizz pour s'auto-évaluer, tester s'ils ont compris les notions, et pour finir, à un quizz où ils doivent obtenir au minimum 14/20 pour pouvoir accéder à la leçon suivante. C'est le principe du Mooc. Ils travaillent en ma présence à l'IUT, mais peuvent également avancer seuls chez eux.

Quand, pendant la séance, les étudiants sont sur leurs écrans, quel est ton rôle ?

• Je tourne dans la salle et lorsqu'une main se lève, je m'assois à côté de l'étudiant et lui délivre un petit cours d'un quart d'heure, parfois plus. Je ne fais pratiquement plus que de la remédiation, et comme je suis essentiellement dans l'échange individuel, je connais beaucoup mieux mes étudiants. Enfin, je les laisse libres d'aller et venir : se rendre au tableau, échanger entre eux, passer dans la salle d'à côté pour consulter un camarade qui peut les aider...

Avec un tel enseignement, les écrans ne remplacent-ils pas l'humain ?

• C'est l'inverse. Dans ma discipline – les mathématiques –, quand un prof fait son cours en amphithéâtre, il écrit au tableau et les étudiants posent très rarement des questions. Ceux qui pensent que les vidéos reviennent à abandonner les étudiants devant un écran ne comprennent pas que l'ordinateur n'est qu'un moyen pour automatiser des tâches sans grande plus-value. Par exemple, s'agissant des corrections, je me suis rendu compte que je pouvais passer un temps considérable à écrire des commentaires que les étudiants ne liraient sans doute pas car ce qui les intéresse, c'est la note obtenue ! En revanche, quand je m'assois à côté d'eux, que je les questionne, les fais réfléchir sur leurs erreurs, la démarche est beaucoup plus efficace. Des vidéos expliquent ce qu'on ferait dans une correction collective traditionnelle, et le temps gagné en supprimant cours magistraux et corrections collectives est réinvesti pour répondre aux questions individuelles.

Les étudiants sont-ils plus performants ? Apprennent-ils mieux ?

• Cela fait des années que je me demande ce qu'on évalue vraiment à l'École. Quand on voit des gens réussir professionnellement alors qu'ils étaient nuls comme élèves, et d'autres se casser la figure alors qu'ils étaient jugés très bons, je m'interroge sur la pertinence des évaluations scolaires. Pour revenir à ma méthode, elle a des aspects qualitatifs indéniables : au niveau de ma relation avec les étudiants, mais aussi au niveau de la dynamique de groupe. Ils collaborent, ils s'entraident et, de manière générale, sont beaucoup moins passifs... L'obligation de valider une leçon pour accéder à la suivante fonctionne très bien, car la note n'est pas comptabilisée. Il faut savoir que la note, souvent, ne conduit pas les étudiants à travailler intelligemment mais les incite à développer des stratégies d'optimisa-

parce que je me trouve en

TUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU PUY-EN-VELAY.

tion (fraude, contournement de la difficulté...) parce que l'objectif n'est plus d'acquérir des connaissances mais d'obtenir une moyenne. Maintenant, je constate que mes étudiants ne vont plus chercher les réponses toutes faites auprès du voisin, ils cherchent à comprendre.

Par rapport à notre vécu d'enseignant, je pense qu'il faut arriver à déconstruire des idées reçues, des impensés... J'ai l'impression, et c'est un peu paradoxal, que le fait de tomber malade m'a libéré d'un certain nombre de peurs : c'est comme si je m'étais dit que je n'avais plus grand-chose à perdre ! Pendant des années, je suis resté un peu prisonnier des habitudes, des schémas, et de l'impression que si j'expérimentais au niveau éducatif, pédagogique, j'allais sortir du cadre. Aujourd'hui, j'estime qu'on a des potentialités exceptionnelles, mais qu'on reste dans un système où perdurent des pratiques d'un autre temps. Je le pensais il y a vingt ans quand j'enseignais en lycée, mais je ne trouvais pas les moyens d'agir. Quand je vois des collègues qui continuent à faire des cours magistraux où les étudiants dorment, je ne les critique pas parce que je sais qu'ils ont une charge de travail importante, qu'ils cumulent souvent avec des responsabilités administratives et qu'ils n'ont tout simplement pas les moyens de changer radicalement leurs pratiques... Personnellement, j'ai réellement pu faire ce que j'ai fait parce que je me trouve en situation de travailleur handicapé – une situation qui, vue de l'extérieur, peut paraître uniquement négative, alors qu'elle s'est révélée être une réelle opportunité dans ma carrière. Même en bonne santé, je ne serais jamais arrivé à développer seul cette méthode. C'est l'arrivée de Mathieu qui a tout changé.



TROIS QUESTIONS À... Mathieu Néhémie



Comment es-tu devenu l'assistant de vie professionnelle de Dominique ?

Le profil de poste publié par l'université demandait des compétences assez courantes chez des graphistes, mais il ne fallait pas être allergique aux mathématiques et à la chose scientifique en général. Or il se trouve que c'est un secteur qui m'intéresse puisque j'ai fait un master de philosophie en épistémologie. Dominique cherchait quelqu'un qui puisse développer l'aspect graphique et esthétique. Il fallait être un peu graphiste, faire du montage vidéo... Je suis un peu touche-à-tout, un peu autodidacte : je crée des jeux de société avec des amis, j'ai une entreprise d'édition de jeux et c'est impossible aujourd'hui de ne pas passer par des vidéos pour expliquer les règles. Dans ce cadre-là, j'ai appris à faire du webdesign, du graphisme, de la vidéo...

Comment travailles-tu avec Dominique ?

Nous travaillons à distance car je vis à deux heures de route du Puy-en-Velay. Dominique m'envoie des contenus audio ; il peut me dicter des méls avec son logiciel de reconnaissance vocale mais, de fait, pour créer le contenu vidéo des mathématiques, il est obligé de me faire des schémas ou de m'écrire des formules mathématiques, c'est trop compliqué de dicter ou d'en rester à l'audio pur. Dominique peut écrire avec une palette graphique, mais c'est extrêmement épuisant pour lui car l'écriture est un geste très précis qui, on ne s'en rend pas compte quand on est valide, demande une motricité fine.

Et de la philosophie au webdesign, en passant par les mathématiques et les jeux de société, quelle continuité vois-tu ?

Faire des règles de jeux de société revient à faire de la programmation, sauf qu'on programme des êtres humains ! En philo, on apprend à être rigoureux, à formuler des choses pour qu'elles n'aient pas mille interprétations différentes. Dans des jeux, ou bien avec Dominique, je me demande où placer l'information, où mettre les menus... J'essaie de créer des objets qui permettent des navigations non linéaires. Aujourd'hui, ce qui est très en vogue avec le transmédia, c'est de combiner des films avec du papier, des jeux vidéos pour avoir une expérience commune, qui peut être à la fois ludique et pédagogique – c'est ce qu'on appelle la gamification. Et dans une certaine mesure, c'est ce que nous faisons avec Dominique. Notre système éducatif et universitaire a tendance à beaucoup compartimenter les disciplines, ce qui freine l'innovation et la recherche. De nombreuses innovations découlent plutôt de la connexion de domaines qu'on avait longtemps séparés. Et s'il n'y a pas encore de lien entre deux de mes activités, c'est que ce lien reste à créer !

Pour en savoir plus

Cf. le projet « Blended learning pour l'enseignement des mathématiques et de l'informatique » porté par l'IUT d'informatique du Puy-en-Velay : <https://bit.ly/2KLdlaa>



Retrouvez
l'intégralité
du témoignage
sur notre site
www.sgen-cfdt.fr

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !



Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État**.

Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **208 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

Et avec **e-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.



Pour toute information :

> sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

> par téléphone : **0 806 80 20 15** Service gratuit + prix appel

